

DEPARTEMENT : GARD
ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un janvier à 9 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Valleraugue, sous la présidence de Monsieur Martin DELORD.

Nombre de Conseillers en exercice :	28
Nombre de Conseillers présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : ABBOU François - ANGELI Laurette - BARD Magali - BENEFICE Patrick - BOISSON Christophe - BOUDES André - BOURELLY Régis - BOUVOT Jacqueline - COMBERNOUX Bernard - DE LATOUR Henri - DELORD Martin - DUCHESNE Christian - ESPAZE Jean-Pierre - EVESQUE Christian - FESQUET Jérôme - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MAURIN Francis - MILAN Claude - PRADILLE Pierre - THION Jean-Claude - VALGALIER Régis - VIDAL Thomas - ZANCHI Jocelyne.

Absents : BURTET Jean-Luc (donne procuration à BOISSON Christophe) - GARMATH Michelle (donne procuration à BARD Magali) - LAGET Yvan - MONNOT Michel (donne procuration à VIDAL Thomas).

Objet : désignation des délégués de la communauté de communes au Syndicat mixte Ganges Le Vigan

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-5, L.5711-1 et suivants, L.2121-29 et suivants ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2017-12-21-B3-005 en date du 21/12/2017 portant modification des statuts du SIVU de Ganges Le Vigan ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2017-12-21-B3-006 en date du 21/12/2017 portant constatations à compter du 1^{er} janvier 2018 du périmètre du SIVU de Ganges Le Vigan ;

Vu l'article 5 des statuts du SIVUGLV annexés à la délibération pré-citée ;

Vu sa délibération n°127 en date du 29/12/2017 portant sur le transfert de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI au futur syndicat mixte couvrant le territoire Ganges Le Vigan

Après avoir délibéré et procédé au vote à l'unanimité ;

DÉSIGNE en qualité de représentants de la communauté au sein du comité syndical :

Délégués titulaires :

- Mr ABBOU François ;
- Mr BOISSON Christophe ;
- Mr FESQUET Jérôme ;
- Mr VIDAL Thomas.

Délégués suppléants :

- Mme BARD Magali ;
- Mr BURTET Jean-Luc ;
- Mr COMBERNOUX Bernard ;
- Mr DUCHESNE Christian.

AUTORISE le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Martin DELORD.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-200034601-20180131-5-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2018

Publication : 12/02/2018

